

MUNICIPALITÉ DE MILAN

**DISCOURS DÉPOSÉ
PAR**

**SON HONNEUR LE MAIRE
MONSIEUR YVES D'ANJOU**

AU CONSEIL MUNICIPAL

À LA SESSION EXTRAORDINAIRE

DU 13 JANVIER 2014

Vous pouvez aussi consulter ce document sur notre site internet. www.munmilan.qc.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT :

(États financiers — Page S6)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Municipalité de Milan et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs, financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Milan et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que Municipalité de Milan inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 8, 9, 23 et 25, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Raymond Chabot Grant Thornton, s. e. n c. r. l.
Comptables agréés
Thetford Mines

Le 25 mars 2012

MUNICIPALITÉ DE MILAN
RAPPORT ANNUEL DU MAIRE
PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE
SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**CITOYENS ET CITOYENNES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

INTRODUCTION

Selon les dispositions de l'article 955 du Code municipal, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Le maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisation, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisation.

Le maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité une mention des rémunérations et des allocations des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

SURPLUS ACCUMULÉS

(États financiers 2012 — Administration municipale — Ligne 24 et Ligne 23 — Page S11)

Surplus accumulés non affectés : 123 800 \$
Surplus accumulés affectés et non affectés : 203 590.00 \$

RÉMUNÉRATION & ALLOCATION DES ÉLUS MUNICIPAUX — 2012 :

(Journal des salaires – Déclarations des salaires)

Noms :	Rémunération imposable	Rémunération non imposable	Totaux
Maire	4,972.13 \$	2,486.11 \$	7,458.24 \$
Siège n° 1	1,712.95 \$	856.53 \$	2,569.48 \$
Siège n° 2	1,896.28 \$	948.20 \$	2,844.48 \$
Siège n° 3	1,779.61 \$	889.87 \$	2,669.48 \$
Siège n° 4	1,762.95 \$	881.03 \$	2,643.98 \$
Siège n° 5	1,896.28 \$	948.20 \$	2,844.48 \$
Siège n° 6	1,912.95 \$	956.53 \$	2,869.48 \$
TOTAUX :	15,933.15 \$	7,966.47 \$	23,899.62 \$

***N'est pas inclus la rémunération des comités de juillet a décembre 2012**

ACTIF À LONG TERME :

(États financiers 2012 – Administration municipale — Ligne 18 – Page S11)

Au 31 décembre 2011 , l'actif à long terme était de 2 320 460 \$ comparativement à 2 295 112 \$ au 31 décembre 2012.

SITUATION FINANCIÈRE 2013

Les rapports mensuels des opérations financières pour l'année 2013 démontrent que les prévisions budgétaires sont respectées.

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATION AU 31 AOÛT 2011

(Module de Grand Livre – Postes d'immobilisation)

Édifice municipal : stores	2 746.07 \$
Machinerie : équipement Inter 2005, tondeuse	8 335.86 \$
Infrastructure réseau égout : asphaltage village (TECQ)	263 847.38 \$

CESSION D'ACTIF 2013

Aucune cession d'actif en 2013.

TAXES À RECEVOIR AU

(Module de taxation – Activité mensuelle – Analyse des comptes à recevoir)

La répartition des taxes à recevoir au 31 décembre 2013 est la suivante :

• Intérêts	13.65\$
• Échus courants	22 780.59\$
• Non échus	6 704.83\$
• Échut 1 an	1 020.60\$
Total à recevoir :	<hr/> 30 519.67\$

ADJUDICATION DE CONTRAT DU 1^{er} septembre 2012 et le 16 décembre 2013

(Module Comptes fournisseurs – Activités annuelles – Option Rapport des achats par fournisseur)

Liste de tous les fournisseurs comportant une dépense de plus de 25,000.00 \$ entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2013.

Excavation Clément Duquette : Achat de gravier et main d'œuvre	26 881.85 \$
Financière Banque Nationale : Règlements d'emprunts PADEM – FSI	226 627.30 \$
Sûreté du Québec 2012	56 866.00 \$
MRC du Granit :Quote-part 2011-2012 – et fournitures	60 470.21\$
Roche Ltée – Groupe conseil	46 677.479 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014-2015-2016

PROJET D'IMMOBILISATION

2013 Édifice municipal : Refaire le revêtement de la toiture de l'édifice municipal.

- 2013 PROGRAMME T.E.C.Q. (retour de la taxe d'accise sur l'essence)
Asphaltage : rue MacDonald, Chemin Nicholson, Ruelle McLeod, Rang Ste-Marie
Remplacement de ponceaux : Dell, Gisla, Tolsta
Empierrement de protection de têtes de ponceau

PLANIFICATION 2014-2015

- Promotion et la vente des lots sur la Rue du Ruisseau.
- L'entretien et la réparation des infrastructures municipales.
- Entente de service avec la Ville de Lac-Mégantic : évacuation en espace clos.
- Renouvellement du « Programme de revitalisation » (programme de crédit de taxes).
- La mise à jour de la classification des fiches des contribuables avec l'entrée en vigueur de la réforme cadastrale.
- Révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- Révision de certains règlements municipaux.

INDICATEURS DE GESTION 2012

Le rapport « Indicateur de gestion 2012 » a été achevé conformément à la demande du Ministère des Affaires municipales. Ledit rapport ne présente aucune particularité. Essentiellement, il répond aux exigences du ministère. Son utilité pour le conseil municipal réside dans la possibilité de suivre les objectifs de gestion fixés pour ce qui concerne la gestion courante des affaires de la municipalité. Toute personne qui désire en prendre connaissance peut en faire la demande en s'adressant au bureau municipal.

Le conseil municipal s'est également donné comme outil de travail des tableaux de statistiques de différents postes de travail. Ces tableaux donnent une vue d'ensemble des réalisations sur plusieurs années (2000-2013). Ils sont d'une grande utilité et ils aident à assurer une saine gestion des fonds publics et à prévenir des dépassements de coûts.

CONCLUSION

Ceci achève le rapport annuel que je me dois de présenter à l'ensemble de la population de Milan, selon le Code Municipal. Pour terminer, je tiens à remercier personnellement les membres du conseil municipal présents, ainsi que les membres du conseil qui ont exercés jusqu'aux dernières élections, de leur dévouement au sein des comités. Je veux également remercier les membres de Association culturelle des gens de Milan, de la Bibliothèque de Milan, des cuisines collectives, du comité de protection du voisinage et du comité des bénévoles de Milan.

Ces gens ont travaillé pour donner aux citoyens les meilleurs services possibles tout en tenant compte des besoins de la communauté et la capacité de payer de la population. C'est aussi en ce sens que le nouveau conseil entreprend son mandat actuel.

Municipalité de Milan

Par : Yves d'Anjou, maire

